



## DCMC : un nouvel organigramme répondra-t-il au manque d'effectifs ?

Nous avons été conviés à une réunion le mercredi 9 octobre dans l'après-midi par la DRH et la DCMC dans le cadre d'une présentation d'un nouvel organigramme de la DCMC. Ce point figure déjà à l'ordre du jour du prochain CSA (comité social d'administration) du 7 novembre.

La CGT a pris l'initiative d'organiser une heure mensuelle d'information syndicale le matin du 9 octobre, dans un délai d'organisation très contraint. La participation des agents fut importante et les débats riches.

### **Ne nous trompons pas d'objectif : les besoins et les aspirations du collectif de travail !**

Si cette direction rencontre d'importantes difficultés depuis de nombreuses années avec un turn-over des équipes conséquent, et que l'organisation du travail, l'importance et l'urgence de certains projets entraînent des risques psycho-organisationnels, **il ne faudrait pas que le nouvel organigramme passe à côté des attentes des agents : être en capacité de mieux absorber la masse de travail et de mieux travailler ensemble.**

S'il est entendu que les orientations pour les années à venir vont profondément évoluer - avec la fin de chantiers colossaux tels que l'Hôtel de la Marine et la Cité internationale de la langue française - vers une politique d'entretien des monuments et des collections, la charge de travail pour une partie de l'équipe ne se verra pas pour autant modifiée notamment en ce qui concerne le lancement et le suivi de marchés.

Si l'on approuve une **meilleure visibilité du pôle collections au sein de la direction**, si l'on peut se féliciter également de la **création de plusieurs emplois**, **il n'en demeure pas moins que le problème d'effectif restera criant sur les opérationnels et les administratifs.** La réflexion doit être poursuivie. On constate en effet depuis des années, au CMN comme ailleurs, une augmentation du nombre de cadres qui a probablement son utilité mais qui – au regard de la restriction globale des emplois publics – ne répond pas aux besoins des services. En bref, on voit toujours plus de têtes là où on aurait besoin de plus de bras.

**De fortes inquiétudes demeurent sur les fiches de poste** qui découlent de ce nouvel organigramme – d'où l'importance qu'elles se construisent en même temps que l'organigramme puisque c'est la base de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation du travail. Cela répondra aux questions individuelles de chacun sur sa propre charge de travail (qui augmente ou qui diminue, et les conséquences en termes de risques psycho-sociaux inhérents).

**C'est pourquoi nous demandons qu'une étude d'impact de cette réorganisation soit diligentée afin d'en identifier les risques notamment en termes de risques psycho-organisationnel et sociaux afin de pouvoir les prévenir, comme le préconise le ministère de la Culture avec l'édition de son « guide d'aide à l'évaluation des impacts » sorti en novembre 2023.**

**Cette direction est tenue à bout de bras par l'engagement des agents. Leur charge de travail n'est pas tenable.**

Le projet d'organigramme proposé par la direction du CMN ne cherche pas à donner des moyens supplémentaires aux agents pour assurer leurs missions ni à améliorer leurs conditions de travail. L'objectif affiché par la direction est plutôt d'obtenir une meilleure lisibilité de la DCMC et d'en renforcer le pilotage, mais ne va pas au-delà. Elle évacue les difficultés rencontrées au quotidien par les agents opérationnels dans l'exercice de leurs missions.

**La CGT a fait savoir qu'elle trouvait l'agenda trop serré et que les discussions devaient se poursuivre avec une écoute attentive des besoins des équipes.** Par ailleurs, il va être difficile à tenir car la clôture de l'exercice budgétaire occupe comme tous les ans les équipes à temps complet jusqu'à la fin de l'année.

**La direction a fait savoir que ce projet devait aboutir fin 2024, début 2025 mais elle s'est dite ouverte pour détendre le calendrier, poursuivre les discussions et entendre les attentes des agents. En ce sens, ce point devrait être retiré du prochain CSA du 7 novembre.**

Paris, le 16 octobre 2024